DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
----COMMUNE
DE
LA HOUSSAYE-en-BRIE

ARRÊTE N° 77 229 25 23

Tél: 01 64 07 41 27

Mail: mairie@lahoussayeenbrie.fr

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ENTRE LE N° 2 ET LE N°136 SENTE DE LA BUTTE VERTE

Le Maire de LA HOUSSAYE-en-BRIE, Seine-et-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant l'organisation d'une fête des voisins le vendredi 23 mai 2025, Sente de la Butte Verte,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation pour assurer la sécurité publique lors de cette fête des voisins,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: La circulation de tous véhicules sera interdite, à l'exception des véhicules de secours, le vendredi 23 mai 2025 de 18h00 à 00h00, entre le n°2 et le n°136 Sente de la Butte Verte

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la mairie pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de La Houssaye-en-Brie, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Mortcerf sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Gendarmerie de Mortcerf;
- Pompiers de Fontenay-Trésigny;

Fait à La Houssaye en Brie, le 15 mai 2025

Par empêchement du Maire, le Maire Adjoint

Fabrice STEFANIK